



170418

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réser
au
Monite
belg.***25035012*****Déposé / Reçu le****06 MARS 2025**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
GreffeN° d'entreprise : **0439 939 441****Nom**(en entier) : **STUDIOS CAMÉLÉON**

(en abrégé) :

Forme légale : **société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **1000 Bruxelles, rue des Chartreux 19/25****Objet de l'acte : EXTENSION DE L'OBJET - TRANSFERT DU SIÈGE EN RÉGION FLAMANDE
ADOPTION DE LA VERSION NÉERLANDAISE DES STATUTS**

Il résulte d'un procès-verbal dressé par Maître François HERINCKX, Notaire de résidence à Bruxelles (1er canton), associé de la société à responsabilité limitée "Herinckx & Penne, notaires associés" ayant son siège à 1000 Bruxelles, Galerie Ravenstein 3 boîte 2 (RPM Bruxelles – TVA BE 0683.499.711), le vingt-quatre février deux mil vingt-cinq, enregistré au Bureau Sécurité juridique Bruxelles 1 le vingt-cinq février deux mil vingt-cinq, référence ACP (5) volume 000 folio 000 case 3863, que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "STUDIOS CAMÉLÉON" ayant son siège à 1000 Bruxelles, rue des Chartreux 19/25, inscrite au registre des personnes morales de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0439.939.441, a décidé notamment :

1. de modifier l'objet et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts pour rajouter à l'alinéa 1er, littéra 1, après les termes « directement ou indirectement » les termes « à la consultance en stratégie de marque et stratégie de marketing ».

2. de transférer le siège de la société en Région flamande et de désigner l'adresse du siège à 1630 Linkebeek, Hollebeekstraat 49.

3. d'adopter les statuts en néerlandais.

Pour extrait analytique conforme

(Signé) François HERINCKX, notaire

Déposées en même temps : une expédition, la coordination des statuts.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/03/2025 - Annexes du Moniteur belge